



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

psychiatrie

Question au Gouvernement n° 4672

Texte de la question

MÉDECINE PSYCHIATRIQUE

M. le président. La parole est à Mme Catherine Troallic, pour le groupe socialiste, écologiste et républicain.

Mme Catherine Troallic. Madame la ministre des affaires sociales et de la santé, depuis 2012, le Gouvernement a agi pour améliorer la santé des Français. Nous avons augmenté les budgets alloués aux hôpitaux là où c'était nécessaire, et nous avons réformé notre modèle de santé pour le rendre plus efficace.

Avec François Fillon et Nicolas Sarkozy, la droite n'a cessé de mettre à mal ce service public. (*Exclamations sur les bancs du groupe Les Républicains.*) Nous, nous l'avons renforcé, autour de la belle idée qu'est l'universalité de notre protection maladie.

M. Philippe Meunier. Quel bla-bla !

Mme Catherine Troallic. Cependant la prise en charge de la santé mentale en France est marquée par de fortes disparités territoriales. Comparée à d'autres villes de même taille, la ville du Havre est particulièrement sous-dotée. Le pôle psychiatrique de l'hôpital Pierre-Janet souffre ainsi d'un manque de personnel : au total, plus d'une dizaine de postes ne sont pas pourvus alors qu'ils sont budgétés. Là se trouve sûrement la faille de l'autonomie budgétaire des établissements de santé : ils sont contraints à ne pas pourvoir les postes nouvellement créés afin d'équilibrer leur budget. Cela détériore les conditions de travail du personnel hospitalier qui, malgré un grand professionnalisme, a du mal à faire face. Nous pouvons lui rendre hommage !

En matière de lutte contre la pénurie médicale, les projets régionaux de santé sont ambitieux. Ils répondent aux objectifs définis dans le plan national « Psychiatrie et santé mentale 2011-2015 », qui vise à renforcer les pôles universitaires de psychiatrie générale et à promouvoir toutes les initiatives pour accroître l'attractivité des territoires. Il n'en reste pas moins que les effets ne sont pas encore visibles dans certains hôpitaux psychiatriques, en particulier celui du Havre.

On juge le degré de civilisation d'un pays à la manière dont il traite ses malades psychiatriques. Madame la ministre, comment comptez-vous poursuivre la réhabilitation de la médecine psychiatrique en France ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste, écologiste et républicain.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales et de la santé. Madame la députée, le Gouvernement a engagé, j'ai engagé une politique en faveur de la santé mentale qui commence à donner des résultats sur le territoire. J'indique que cette politique a été menée avec l'ensemble des acteurs du champ de la santé mentale,

dont je salue l'implication.

Quelles mesures ont été prises ? D'abord, des projets territoriaux de santé mentale – qui n'existaient pas auparavant – permettent aux personnes qui vivent avec des troubles psychiques d'accéder à une offre de soins diversifiée. Pour répondre à ces besoins, des communautés psychiatriques de territoire permettent de rassembler, autour de projets communs, l'ensemble des acteurs engagés en matière de psychiatrie, de santé mentale, en particulier les groupements hospitaliers de territoire. Un soutien est prévu en matière d'accompagnement social. Tout cela est chapeauté par le Conseil national de la santé mentale, qui a été installé et permet de répondre aux besoins exprimés.

Cette politique volontariste, madame la députée, donne des résultats sur les territoires. Vous avez évoqué les problèmes auxquels l'établissement psychiatrique du Havre est confronté : pour l'essentiel, ils trouveront grâce à ces dispositifs les réponses nécessaires. Je vous indique en outre que des actions portent d'ores et déjà leurs fruits : un psychiatre vient de prendre ses fonctions dans l'hôpital dont vous parlez, un médecin universitaire spécialisé en pédopsychiatrie va le rejoindre dans les prochains mois, et dans quelques semaines ouvriront douze appartements de transition, qui permettront de fluidifier notablement le parcours des patients.

Vous avez là, madame la députée, des réponses concrètes : le Gouvernement mène une politique de santé mentale à la hauteur des problèmes qui se posent dans notre pays. C'est de cette façon que nous pourrions répondre aux besoins de nos concitoyens.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Troallic](#)

Circonscription : Seine-Maritime (8^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4672

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 février 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [15 février 2017](#)